

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 février,

Le Conseil Municipal d'Asnières-sur-Nouère, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, à 19h15, sous la présidence de Madame Chantal DOYEN-MORANGE.

Date de convocation : 18.02.2025

Nombre de conseillers : en exercice : 15

présents : 10

votants : 14

Présents : Mme Chantal DOYEN-MORANGE, Mme Mylène BOUGNON, M. Thierry BOUILLEAU, Mme Chantal BESSON, Mme Viviane MALIVERT, Mme Audrey MAGREZ RABAUD, M. Jean-Paul RABAUD, Mme Sylvie TAMASSY, Mme Annie VIGREUX, M. Christophe BARBARI.

Absent : M. Yann CHOPINET

Excusés : Mme Brigitte GAUTHIER a donné pouvoir à M. Thierry BOUILLEAU, M. Philippe MARCOMBE a donné pouvoir à Mme Mylène BOUGNON, Mme Elodie PERONNEAU a donné pouvoir à Mme Chantal BESSON, M. Wilfried BEAUZIL a donné pouvoir à Mme Sylvie TAMASSY.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie TAMASSY

Secrétaire auxiliaire : Mme Nathalie CHARLES

Madame le Maire débute la séance en évoquant l'article de la Charente Libre au sujet du projet citoyen de parc éolien.

Cet article fait suite à la séance du Conseil Municipal de Marsac qui a eu lieu le 17 février et à laquelle Madame le Maire, Thierry BOUILLEAU et ENERCOOP ont été invités pour expliquer ce qu'est un projet citoyen.

Cette participation au Conseil de Marsac faisait suite à une demande du Président de GRANDANGOULEME émise lors d'un Conseil Communautaire où la convention tripartite devait être signée et qui a été ajournée car Jean-Luc FOUCHER, Maire de Marsac s'est exprimé en indiquant ne pas être informé et qu'une consultation de la population devrait être faite avant toute signature.

Madame le Maire rappelle que la convention tripartite a pour objet de lancer une concertation et non de construire un parc éolien. De plus, le 30 septembre 2024, une réunion d'information a eu lieu dans les locaux de GrandAngoulême avec les élus de Marsac, Vindelle, Saint Genis et de la Communauté de Communes du Rouillacais.

Dans ce contexte, Madame le Maire propose de distribuer dans toutes les boîtes à lettres de la commune une lettre d'information afin de clarifier la situation.

Puis l'ordre du jour est étudié.

OBJET : AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le courrier de GRANDANGOULEME reçu le 10 janvier 2025 demandant qu'une solution soit apportée à la surexploitation de l'aire de déchets verts.

Une solution a été étudiée et mise en débat.

Il s'agit de limiter les accès à la zone en supprimant l'un des deux passages et en créant un seul passage équipé d'un portail. De plus, afin de sécuriser le site un système de vidéo protection pourrait être mis en place. Enfin il serait nécessaire d'établir un règlement d'utilisation du site.

Thierry BOUILLEAU présente le plan de situation et le coût du projet :

- Fourniture et pose d'un portail pivotant de 5 m de passage : 3 795€
- Camera autonome solaire : 703,20 €
- Abonnement carte 4G entre 5 et 10 € par mois

Cette solution est retenue et Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer la demande auprès de la préfecture concernant l'installation d'un système de vidéo protection.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer la demande d'autorisation d'installation d'un vidéo-protection et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette autorisation.

AVIS SUR LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE

Madame le Maire rappelle que lors du dernier Conseil municipal la société E-SWEET Energie a présenté son projet de parc agrivoltaïque sur la commune. Pour rappel :

- Zones concernées : cadastrées ZV0028 et ZV0031 et ZW0066 et ZW0062, appartenant à la famille GUICHARD.
- Terrain en jachère et hors zones inondables.
- Le raccordement est proche et l'irradiation solaire est bonne.
- Aucun impact sur la zone de protection de la faune et la flore
- Type d'exploitation agricole envisagée : Ovins ou bovins

Après débat et à ce stade du projet, le Conseil émet un avis réservé considérant que la démarche semble se concentrer essentiellement sur le projet photovoltaïque sans réel projet agricole. Les premiers éléments sur ce volet ne sont pas convaincants car l'élevage ovin ou bovin est peu propice sur les terres envisagées.

Le Conseil préconise plutôt de se rapprocher d'activités déjà existantes à proximité, à savoir l'élevage d'escargots et les truffières.

Enfin les zones proposées sont trop étendues et proches d'habitations pour certaines. Le Conseil souhaite donc que ces zones soient réduites.

Madame le Maire propose de rédiger un courrier dans ce sens. Le Conseil municipal accepte.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRES 2025

Madame le Maire, avant d'engager le débat sur le budget 2025, propose de faire un point sur les résultats 2024, sous réserve de validation par la Trésorerie. Elle donne la parole à Thierry BOUILLEAU.

Sur la partie fonctionnement les dépenses sont maîtrisée malgré une ligne budgétaire élevée en maintenance et la masse salariale qui continue d'augmenter.

Les recettes qu'en à elles, augmentent légèrement par rapport à 2023.

Dépenses de fonctionnement :

- Budget primitif : 1 303 677.50 €
- Réalisé : 930 750.60 €

Recettes de fonctionnement :

- Budget primitif 1 381 554.30 €
- Réalisé : 1 102 826.40 €

Le résultat provisoire pour le fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 172 076 €

Résultat reporté 2023 : 442 676 €

Résultat à affecter : 614 752 €

Ce montant élevé s'explique par le décalage du début des travaux de couverture d'un terrain de tennis et d'une partie du boulodrome et par le recalibrage du projet de pôle santé.

Ces deux éléments impactent également le budget d'investissement.

Dépenses d'investissement :

- Budget primitif : 1 241 483 €
- Réalisé : 242 819 €

Recettes d'investissement :

- Budget primitif : 1 280 244 €
- Réalisé : 199 789 €

Le résultat provisoire pour les investissements :

Résultat reporté 2023 : 76 955 €

Résultat de l'exercice 2024 : - 43 030 €

Résultat de clôture : 33 925 €

Reste à réaliser 2024 : 356 220 €

Suite à la commission finances qui a eu lieu le 18 février dernier les orientations budgétaires pour 2025 sont proposées comme suit, sur la base d'un maintien des taux d'impositions de la part communale de la taxe foncière sur le bâti et non bâti :

Pour le fonctionnement une hausse du taux de cotisations aux caisses de retraite s'élève à 3 % et augmentera progressivement jusqu'en 2028.

Le crédit de l'épargne se termine cette année.

Dépenses de fonctionnement prévisionnel :

	2025
Themes	<i>Budget Primitif</i>
Charge à caractères générales	368 780 €
Charges de personnel	437 161 €
Charges Imprévues ou exceptionnelles	
Virement section investissement	
Immobilisations	
Indemnités / association autres contributions	149 082 €
Charges financières	5 773 €
Charges exceptionnelles	
dotations aux provisions	
Total des dépenses de fonctionnement	960 796 €

Recettes de fonctionnement prévisionnel :

	2025
Themes	<i>Budget Primitif</i>
<i>Resultats d'exploitation reporté</i>	163 366 €
<i>Produits des services</i>	
<i>transfert entre section</i>	
<i>Produit des services et ventes diverses</i>	49 584 €
<i>Impôts et taxes</i>	149 935 €
<i>Impositions Directes</i>	498 600 €
<i>Dotations et participations</i>	218 902 €
<i>Produits financiers</i>	48 759 €
<i>Produits financiers</i>	
<i>Produits exceptionnelles</i>	
Total des recettes de fonctionnement	1 129 145,2 €

Pour l'investissement 3 projets majeurs :

Couverture du terrain de tennis

Construction d'un pôle santé

Aménagement paysager du site de l'ancienne salle des fêtes

Il convient également de provisionner une somme pour la mise en péril de l'immeuble de Gouthiers.

Dépenses d'investissement prévisionnel :

	2025
<i>Themes</i>	<i>Budget Primitif</i>
Solde d'execution N-1	
depenses impreuves	0 €
Emprunts et dettes Assimiles	52 189 €
Immobilisations incorporelles	
subvention d'equipement versé	
Immobilisations corporelles	803 856 €
Immobilisations en cours	0 €
autres etablissement	
Depenses pour un tiers	84 000 €
Total des dépenses d'investissement	940 045,5 €

Recettes d'investissement prévisionnel :

	2025
<i>Themes</i>	<i>Budget Primitif</i>
Solde d'execution N-1	33 925,0 €
Chap 1068	
Virement de la section exploitation	451 385,7 €
Produit des services et ventes	
Capitaux et dotation	
Dotations et participations	370 734,5 €
Produits financiers	
recette d'un tiers	84 000,0 €
Total des recettes d'investissement	940 045,2 €

Thierry BOUILLEAU précise que la proposition budgétaire est susceptible d'être modifiée au vu du retour des résultats de la trésorerie et du retour de la Commission voirie qui va se réunir le 5 mars prochain est définir les différents travaux à effectuer.

INFORMATIONS DIVERSES - GRAND ANGOULEME

BASE LOCALE DES ADRESSES :

Madame le Maire informe que GRANDANGOULEME propose gracieusement la mise à jour de la base locale des adresses de la commune.

Actuellement le site Mes Adresses permet d'assurer en autonomie les entrées de nouvelles adresses. Madame le Maire propose de répondre favorablement à cette proposition qui permettra de vérifier le niveau de fiabilité de cette base et de la mettre à jour si nécessaire.

ETUDE DES SOLS ET ZONES HUMIDES :

Dans le cadre des premiers inventaires des zones humides réalisés par Charente Eaux et le SyBRA sur les zones AU / Aux au début de l'année 2024, GrandAngoulême a pris l'initiative de conduire un inventaire complet des zones humides de son territoire, en y intégrant également la caractérisation des sols. Cette seconde phase de l'étude a été lancée en juin dernier et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2027. Les résultats obtenus seront progressivement intégrés dans le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Cet inventaire va s'élargir aux communes de Saint-Saturnin et d'Asnières-sur-Nouère. Un arrêté préfectoral encadrant cette mission ainsi que l'intervention des techniciens a été transmis à la mairie, où il sera affiché au moins dix jours avant le début des travaux sur le terrain.

CARTECLIMA :

L'avis d'enquête publique concernant le projet CARTECLIMA sera affiché du 1er février au 4 mars 2025.

APPLICATION NUMERIQUE POUR VALORISER LE PATRIMOINE

Une application va être mise en place mi-juillet par GRANDANGOULEME. Elle répertorie et met en valeur les différents patrimoines existants sur les 38 communes.

AUTRES INFORMATION DIVERSES

PROJET D'AMENAGEMENT PAYSAGER DU SITE DE L'ANCIENNE SALLE DES FETES

Madame le Maire donne la parole à Thierry BOUILLEAU qui informe qu'une étude paysagère a été demandée à trois entreprises et présente les 1ères esquisses.

Les 3 propositions feront l'objet d'une présentation lors du prochain Conseil.

EGALIM 2024

La loi EGAlim du 30 octobre 2018 fixe des objectifs ambitieux à la restauration collective publique et privée pour permettre la transition vers une alimentation de qualité et durable. Elle comporte 5 grandes mesures :

- Des approvisionnements plus durables et de qualité : 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques.
- Des actions visant à réduire le gaspillage alimentaire
- Une diversification des sources de protéines
- La fin de l'utilisation de contenants et ustensiles plastiques
- L'informations des convives

➤ Les résultats depuis 2021 sont les suivants :

	2021	2022	2023	2024
Produits entrant dans les critères EGALIM (50%)	48%	57%	61%	65%
Produits BIO (20%)	16%	18%	15%	21%
Dont local	5%	3%	5%	
Produits locaux	27%	33%	34%	30%

PROJET EN COURS :

Pôle santé :

Avis favorable de la Commission d'accessibilité.

Signature avec entreprise IMEX (Voeuil et Giget) pour l'installation des panneaux solaires.

Couverture tennis et boulodrome :

Réception du permis de construire

Rendez-vous avec architecte pour consultation des entreprises et avec LMS pour chantier et bail

Installation du panneau d'information Permis de Construire avec validation par huissier.

RETOUR SUR LA REUNION AVEC LES ASSOCIATIONS

Madame le Maire informe que lors de la réunion avec les associations qui s'est tenue le 10 février, le calendrier des manifestations a été validé.

Comme l'année précédente, la fête du sport sera organisée bien que la disponibilité de l'espace sportif soit incertaine en raison des travaux prévus pour le projet de couverture du terrain de tennis et une partie du boulodrome. Il a été suggéré de mettre en place un parcours itinérant comprenant plusieurs activités tout le long. La date de cette journée est maintenue au 15 juin.

Par ailleurs, Madame le Maire a indiqué qu'un courrier sera envoyé aux associations pour leur préciser la date exacte des travaux de réfection de la toiture de la salle socioculturelle (période semaines 20, 21 et 22). L'entreprise responsable des travaux assurera la sécurisation du chantier, permettant ainsi l'accès à la salle du vendredi soir au lundi matin inclus. En semaine, seule la petite salle sera disponible pour les activités.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT BOURG

Madame le Maire informe que, pour des raisons d'arbitrage budgétaire, GrandAngoulême reporte la 2ème tranche des travaux sur le réseau d'assainissement prévue dans le bourg ; les travaux de la 1ère tranche ayant permis de réduire de 90% la présence d'eaux parasites.

SINISTRE BACHE INCENDIE

Thierry BOUILLEAU informe que suite à la détérioration de la bâche incendie située à proximité de la salle socioculturelle due à la chute de branches d'arbres, l'assureur du propriétaire des arbres, après expertise, valide le remboursement des frais.

DATES A RETENIR

Commission travaux voirie : 5 mars à 18 h30

Marché mensuel : 13 mars

Conseil Municipal : 24 mars

Conseil d'école : 25 mars à 17h30

La séance est levée à 21 h 30.